Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260902-D2026_113-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 25/08/2026 **Date d'affichage : 25/08/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 2 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Sébastien BUTEAU, Christelle ROUSSIER, Laurent BELLOIR, Ophélie FROTIN, Anne-Sophie FOURCROY, Emmanuelle TALIGOT, Marielle GARCIA, Anthony GACHES, Mathieu JOHAN ; conseillers

Était absent excusé : Yves LOUVEL (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE)

Secrétaire de séance : Solène MICHENOT

35/330/113/2026

6- Objet : Délibération remboursement d'acompte de location de la salle du Bosquet

Vu le règlement de location de la salle des fêtes du Bosquet ;

Vu la demande de remboursement formulé par M. FAUCHEUX Philippe concernant la location de la salle des fêtes prévue le samedi 29 Août 2026 ;

Considérant que M. FAUCHEUX Philippe a versé un acompte d'un montant de 87,50 € pour la réservation de la salle des fêtes ;

Considérant que la manifestation prévue ne pourra avoir lieu en raison de l'état de santé d'un membre de la famille proche, justifié par un certificat médical ;

Considérant qu'il y a lieu, à titre exceptionnel, de procéder au remboursement de l'acompte versé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE** d'autoriser le remboursement exceptionnel à M. FAUCHEUX Philippe de la somme de 87,50 € correspondant à l'acompte versé pour la réservation de la salle des fêtes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260902-D2026_113-DE

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 03.09.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

